



COMMUNE DE RUY-MONTCEAU

Envoyé en préfecture le 24/04/2026

Reçu en préfecture le 24/04/2026

Publié le

ID : 038-213803489-20260423-2026_085-DE

Berger
Levrault

Paraphé

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 AVRIL 2026

DELIBERATION N°2026_085

AFFECTATION DU RESULTAT

L'an deux-mil-vingt-six, le vingt-trois avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de RUY-MONTCEAU (Isère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Guy RABUEL.

Nombre de conseillers en exercice : 27 - Date de la convocation : 17 avril 2026 Quorum : 14

Présents : Guy RABUEL, Sandrine PRADELLE, Alain ASTIER, Laëtitia MARGASSIAN, David CHAUVY, Aurélie MARIE, Lilian RENAUD, Séverine ORELLE, Jérôme VELLAY, Laure GERVET, Jean-Louis GEORGE BATIER, Marjorie BENOIT, Pascal FARIN, Séverine VERNISSAT, Fabien DOMINGOS, Théo MOLLIER, Régine COLOMB, Patrice PEREZ, Christine VERGER, Sébastien RICCARDI, Eric SCHULZ, Frédérick CHATEAU, Karine PLATEAU, Michaël AYDIN, Karen ANDREIS, Aristide RICCIARDONE.

Excusés : Gisèle ESCOLA (pouvoir à Christine VERGER)

Nombre de membres présents ou ayant donné pouvoir : 27

Secrétaire de séance : Laëtitia MARGASSIAN

En application de l'article L. 5217-10-11 du code général des collectivités territoriales, le résultat de l'exercice précédent est affecté en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du CFU et, en tout état de cause, avant la clôture de l'exercice suivant.

Après avoir entendu le CFU dont les résultats se décomposent comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		1 146 530,21 €		476 918,99 €	- €	1 623 449,20 €
Opérations de l'exercice	3 367 026,29 €	3 700 948,79 €	1 113 288,70 €	396 849,02 €	4 480 314,99 €	4 097 797,81 €
Totaux	3 367 026,29 €	4 847 479,00 €	1 113 288,70 €	873 768,01 €	4 480 314,99 €	5 721 247,01 €
Résultat cumulé	- €	1 480 452,71 €	239 520,69 €	- €	- €	1 240 932,02 €

Besoin de financement

239 520,69 €

Restes à réaliser

934 556,28 €

136 640,00 €

Besoin de financement au titre des RAR

797 916,28 €

Besoin de financement Global

1 037 436,97 €

Montant du 1068

1 037 436,97 €



LE CONSEIL MUNICIPAL, CONSIDERANT L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE :

- DECIDE

d'affecter la somme de	1 037 436,97 €	au compte 1068 Investissement
d'inscrire la somme de	443 015,74 €	au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté
d'inscrire la somme de	239 520,69 €	au compte 001 Déficit d'investissement reporté

Fait et délibéré le 23 avril 2026

Pour copie conforme.

Le Maire
G. RABUEL

Le secrétaire de séance
Laëtitia MARGASSIAN



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d Grenoble dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Conseil municipal du 23 avril 2026 – Commune de RUY MONTCEAU

